

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Le Grand Périgueux a élaboré son règlement local de publicité à l'échelle de son territoire, pour ses 43 communes. Vous pouvez consulter et télécharger le document dans son intégralité.

Le RLPi à télécharger dans son ensemble

- › [Règlement du RLPi](#) approuvé le 22 juin 2023
- › Zonages : [télécharger tous les documents](#)
- › Les formulaires :
 - [déclaration préalable](#) (CERFA 14799*1)
 - [autorisation préalable](#)
(https://www.grandperigueux.fr/fileadmin/medias/ARBORESCENCE/AU_QUOTIDIEN/URBANISME/RLPi/Grand_Perigueux_cerfa_14798-01__1_.pdf) (CERFA 14798*1)
- › Pour vous aider dans votre démarche, vous pouvez également télécharger le [GUIDE PRATIQUE RLPi DU GRAND PERIGUEUX](#)

sont soumis à déclaration préalable :

- les dispositifs de publicité ou préenseignes non lumineux
- les dispositifs de publicité ou préenseignes éclairés par projection ou transparence
- les remplacements ou modifications de bâches (préalablement autorisées par une autorisation préalable)

sont soumis à autorisation préalable :

- les enseignes
- les enseignes à faisceau laser
- les enseignes temporaires
- les dispositifs de publicité lumineuse (autres que ceux supportant des affiches éclairées par projection ou transparence)
- les mobiliers urbains supportant de la publicité lumineuse
- les emplacements de bâches
- les dispositifs de dimensions exceptionnelles

Un RLPi, pourquoi ?

Un document de planification locale de la publicité

Le RLPi est un document de planification locale de la publicité.

> Il permet d'encadrer l'implantation de la publicité extérieure : les affiches, les préenseignes et les enseignes.

> Il permet de trouver un juste équilibre entre la protection du cadre de vie, de l'environnement, et la liberté de publicité.



Attention, depuis le 1^{er} septembre 2023, les modalités de dépôt ont changé. Le dépôt ne se fait plus auprès de la direction départementale des territoires de la Dordogne mais se fait exclusivement auprès de la mairie de la commune du lieu d'implantation du dispositif. Pour savoir quelles sont les modalités de dépôt proposées, il vous est conseillé de prendre contact avec la mairie concernée.

Vous connaître

Civilité

Nom

Prénom

Courriel **(Obligatoire)**

Confirmation du courriel **(Obligatoire)**

Téléphone

Votre message

Objet de votre demande **(Obligatoire)**

Ce texte correspond au sujet du courriel

Message **(Obligatoire)**

Fichiers joints

Extensions acceptées : jpg, gif, png, bmp, rtf, doc, docx, xls, xlsx, pdf, zip
Poids total max. : 10Mo au total

Choose File No file selected

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation. [Cliquez ici pour consulter la politique de gestion des données personnelles.](#) **(Obligatoire)**

Vérification antispam **(Obligatoire)**

Veuillez cocher la case "Je ne suis pas un robot"

✓ ÉTAPE SUIVANTE

Contact



DIRECTION
URBANISME
Céline FAILLY
Directrice

✉ [Courriel](#)
☎ [05 53 35 86 2
7](tel:0553358627)



DIRECTION URBANISME
Sébastien DESPORT
Référent RLPi

✉ [Courriel](#)
☎ [05 53 35 86 2
7](tel:0553358627)



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX
ALLO AGGLO
[05 53 35 86 00](tel:0553358600)

[> CONTACT](#)